



UN GT POUR PRÉPARER LES CTL...ET LES GT !

Les accords de BERCY (*₁) et les résultats des dernières élections professionnelles nous ont amenés ce matin à siéger dans un groupe de travail auquel étaient invités les élus du personnel, titulaires et suppléants, afin de déterminer quelle forme allait prendre le « dialogue social » dans la DI Méditerranée.

Malgré les efforts manifestes de la hiérarchie locale pour nous associer à cette mise en place, la discussion engagée a rapidement démontré que cette nouvelle forme de dialogue atteindrait vite ses limites lorsque le DI nous a annoncé que, quelle que soit notre position (vote « contre » (unanime des OS) une « proposition » de l'administration) le projet ne pourrait être revu « qu'à la marge », et qu'ensuite ce serait CE projet qui serait adopté (nous sommes assez surpris qu'aucune ouverture à la négociation ne soit envisagée, contrairement aux accords de BERCY).

Par ailleurs, renonçant (?) à mener toutes les discussions au niveau interrégional (cad là où TOUTES les décisions seront prises, l'administration nous a proposé le maintien de groupes de travail régionaux...tout en reconnaissant que les DR n'auraient autorité que sur l'organisation interne de leurs services (encore heureux!(*₂));

à ce sujet nous nous sommes permis de rappeler la position de la CGT : nous étions et nous restons contre la suppression des CTPS-DR, dans la mesure où nous considérons que c'est le meilleur échelon pour traiter l'opérationnel, et rester au plus près du terrain.

Nous avons toutefois précisé que, au regard de l'éloignement géographique de la Corse, il ne nous paraît pas impossible d'envisager, à titre exceptionnel, un GT DR CORSE; bien entendu, si tel devait être le cas, demander la présence à ces GT corses de nos 3 élus en CT ne serait que légitime et justifié

Nous préconisons plutôt des rencontres bi-latérales avec les DR et des GT interrégionaux qui ne se tiendraient que sur les thématiques prévues pour les CT.

Enfin, cette nouvelle conception administrative du dialogue social ne nous paraît pas si différente de l'ancienne : venez nous dire ce qui vous manque, nous vous diront comment vous en passer.

Mais nous ne ferons pas injure aux représentants de l'administration, ni obstruction au « dialogue » en rejetant d'emblée ce qui sera finalement décidé; nous rappelons seulement que le règlement intérieur des CT ne se décidera qu'après la mise en place de celui du CT Ministériel.

En fin de séance, suite à la fermeture annoncée de Digne et bientôt de Gap, la CFDT a officiellement demandé à l'administration de « prendre ses responsabilités et de contacter les établissements publics, en l'occurrence les gestionnaires du parc national des Alpes, afin de reclasser les agents des douanes de ces sites ».

La CGT considère qu'il est pour le moins dangereux, au prétexte de faire du social, de demander officiellement à l'administration douanière d'appliquer la loi de mobilité (contre laquelle nous nous sommes farouchement battus en 2007) alors que celle-ci s'y refuse pour l'instant.

Notre priorité est bien de conserver l'emploi douanier et les services alpins de notre administration; c'est ce à quoi nous nous attacherons dans les CT et GT à venir.

Comme la défense des agents, et des agents seulement, est la mission première de la CGT, nous leur rendrons compte, de ces décisions de l'administration, qui se feront avec ou sans la notre, avec ou sans celle des autres OS : chacun pourra ainsi juger de l'attention que notre hiérarchie porte à l'ensemble des personnels, et de la manière dont chaque OS considère son mandat.

La délégation du SNAD-CGT:

Annie BASTOGI, Marielle CHEVALIER-FRANCHI, Corinne LE MERCIER, Laurent BELSOLA, Gérard VINCENT, Laurent DE VLAEMINCK

*₁ nouvelle représentativité syndicale

*₂NDLR